



CENTRE OF EXPERTISE

ANTIMICROBIAL CONSUMPTION AND RESISTANCE IN ANIMALS

AVIS

BENCHMARKING ET SUIVI DE L'USAGE D'ANTIBIOTIQUES CHEZ LES ANIMAUX

—

PARTIE 1 : ÉLEVEURS

L'asbl AMCRA est un centre de connaissance fédéral pour tout ce qui concerne l'utilisation et les résistances aux antibiotiques chez les animaux. La mission d'AMCRA consiste à collecter et à analyser toutes les données relatives à l'usage des antibiotiques et aux résistances bactériennes en médecine vétérinaire en Belgique. AMCRA désire fonctionner de manière neutre et objective par la communication, la sensibilisation et le conseil, afin de préserver la santé humaine, la santé animale et le bien-être des animaux, et d'atteindre une politique durable de l'antibiothérapie en Belgique. AMCRA est opérationnelle depuis le 2 janvier 2012 et formule notamment des avis visant à parvenir à une réduction rationnelle de la consommation d'antibiotiques vétérinaires en Belgique.

1. SYNTHÈSE

Cet avis découle des objectifs de réduction d'usage d'antibiotiques énoncés dans le plan d'AMCRA Vision 2020 et dans la Convention antibiotiques signée en 2016. Il s'attache en particulier à deux des points d'action formulés dans ce cadre : « Benchmarking des éleveurs et des vétérinaires » et « Un plan pour chaque exploitation ».

Cet avis a pour objectif de décrire la méthode de benchmarking employée pour évaluer l'utilisation des antibiotiques des élevages enregistrée dans Sanitel-Med ou dans d'autres systèmes et applicable dans les différents secteurs des animaux de rente. Il propose également des mesures pour le suivi et le soutien des différentes catégories d'utilisateurs.

L'avis adopte l'indice BD_{100} pour établir le benchmarking de la consommation des antibiotiques des éleveurs. Le BD_{100} de l'exploitation est comparé à deux valeurs limite de BD_{100} (valeur de vigilance et valeur d'action) qui délimitent trois zones d'utilisation (sûre, de signalement et d'action) et trois groupes d'utilisateurs (faible consommateur, consommateur à surveiller et gros consommateur). Les valeurs limite de BD_{100} sont définies pour chaque catégorie animale sur la base de la distribution de la fréquence des valeurs de BD_{100} des exploitations dans cette catégorie. Le groupe de travail préconise de prendre le 50^e percentile des distributions de fréquence comme valeur limite de vigilance et le 90^e comme valeur limite d'action. Les évolutions des valeurs limite doivent être suivies au sein de chaque secteur. Leur choix doit pouvoir être réexaminé en concertation avec les acteurs concernés, afin de passer à terme à des valeurs limite plus statiques, sans pour autant compromettre la santé et le bien-être des animaux. Outre le benchmarking quantitatif, le groupe de travail recommande également une évaluation de la consommation des antibiotiques des exploitations sur la base des types des antibiotiques utilisés (leurs codes couleur d'AMCRA et leur substance active).

Pour réduire de manière rationnelle l'utilisation des antibiotiques, les gros consommateurs, tout comme ceux se situant en zone de signalement, doivent faire usage de l'autorégulation. L'avis prévoit plusieurs mesures à introduire conjointement, allant de l'élaboration d'un « Plan d'approche », volontaire pour les consommateurs à surveiller et obligatoire pour les gros consommateurs, à l'intervention d'un conseiller extérieur, pour finir par un ultime avertissement à l'éleveur. Il est essentiel que toutes les mesures soient adoptées après concertation entre l'éleveur et le vétérinaire.

Pour apporter un soutien à la gestion générale de l'exploitation et indépendamment de la quantité des antibiotiques utilisée, cet avis présente l'application général du « plan sanitaire de l'exploitation ». Le groupe de travail juge important que ce soit un seul vétérinaire, le vétérinaire d'exploitation, qui prenne avec l'éleveur la responsabilité d'élaborer ce plan sanitaire, en raison de son rôle de surveillance épidémiologique et de guidance que lui confère la loi. Le plan d'approche peut reprendre si nécessaire certains des points d'action du plan sanitaire mais se concentre exclusivement sur les mesures visant la réduction de la consommation des antibiotiques.

2. TABLE DES MATIÈRES

1. Synthèse	2
2. Table des matières	3
3. Membres du groupe de travail.....	4
4. Liste des abréviations	5
5. Contexte	6
A. Le plan « Vision 2020 » d'AMCRA.....	6
B. Convention entre les autorités fédérales et tous les secteurs partenaires	6
6. Objectifs.....	8
7. Remarques préliminaires importantes.....	9
8. Benchmarking et suivi de l'usage des antibiotiques chez les éleveurs	10
A. Benchmarking des éleveurs.....	10
I. Le BD_{100}	10
II. Les valeurs limite	10
III. Analyse qualitative de l'utilisation des antibiotiques.....	12
B. Suivi et accompagnement des éleveurs	13
I. Encourager la réduction de l'usage d'antibiotiques.....	13
II. Plan Sanitaire de l'Exploitation et Plan d'Approche.....	13
III. Autorégulation.....	14

3. MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Laurien Van Heupen	<i>Registre AB</i>	
Bénédicte Callens	<i>AMCRA</i>	
Fabiana Dal Pozzo	<i>AMCRA</i>	
Wannes Vanderhaeghen (secrétaire)	<i>AMCRA AD</i>	Rmq : président en remplacement de K.M
Jeroen Dewulf	<i>AMCRA/UGent</i>	
François Claine	<i>ARSIA</i>	
Liesbet Pluym	<i>Belpork</i>	
Frederik Dieryckxvisschers	<i>BFA</i>	
Martin Fockedeey	<i>BFA</i>	
Koen Mintiens (président)	<i>Boerenbond</i>	Rmq : K.M. a quitté le groupe de travail
Roel Vaes	<i>Boerenbond</i>	
Wouter Wytynck	<i>Boerenbond/Belplume</i>	
Ann Truyen	<i>BVK</i>	
Hubert Theys	<i>BVK / Vilatca SA</i>	
Tom De Winter	<i>CodiPlan</i>	
Herman Deschuytere	<i>DGZ</i>	
Ana Granados	<i>FWA</i>	Rmq : A.G. a quitté le groupe de travail
Marie-Laurence Semaille	<i>FWA</i>	
Johan van Eerum	<i>Galluvet</i>	
Karlién Supré	<i>MCC-Vlaanderen</i>	
Koen Lommelen	<i>MCC-/IKM-Vlaanderen</i>	
Mieke Boone	<i>NDP</i>	
Steven Verberckmoes	<i>NDP</i>	
Bart Pardon	<i>UGent</i>	
Merel Postma	<i>UGent</i>	
Steven Sarrazin	<i>UGent</i>	
Bill Vandaele	<i>UPV</i>	
Monique Van Goubergen	<i>Zoetis/Pharma.be</i>	

4. LISTE DES ABBRÉVIATIONS

BD ₁₀₀	Nombre de jours de traitement sur 100
DDDA	Defined Daily Dosis Animal (dose définie journalière pour l'animal)
Facteur LA	Long-acting factor (facteur d'action prolongée)
PdA	Plan d'approche

5. CONTEXTE

Le contexte évoqué ci-dessous se base sur deux textes publiés précédemment : d'une part le plan « Vision 2020 » d'AMCRA et d'autre part la « Convention entre les autorités fédérales et tous les secteurs partenaires impliqués concernant la réduction de l'usage des antibiotiques dans le secteur animal ». Par conséquent, ces textes ne font pas partie du contenu de l'avis « Benchmarking et surveillance de l'usage des antibiotiques chez les animaux ».

A. LE PLAN « VISION 2020 » D'AMCRA

Dans la lutte contre l'apparition et la diffusion de l'antibiorésistance, l'approche à l'échelle d'un secteur, telle que représentée par AMCRA, constitue une initiative unique en Europe. L'engagement de parvenir, à travers ces efforts communs, à une réduction rationnelle de la consommation d'antibiotiques chez les animaux en Belgique a été confirmé en 2014 par les membres d'AMCRA dans le document « Vision 2020 », qui définit les lignes directrices de la politique relative à la consommation et aux résistances aux antibiotiques chez les animaux en Belgique. Ce texte de vision comporte 10 objectifs et points d'action, associés à un calendrier précis.

La Vision 2020 d'AMCRA fixe 3 objectifs stratégiques par rapport à l'année de référence 2011 :

1. Une réduction de la consommation totale d'antibiotiques vétérinaires de 50 % d'ici 2020 ;
2. Une réduction de 75 % des antibiotiques les plus critiques (quinolones et céphalosporines systémiques actives de 3^e et 4^e génération) d'ici 2020 ;
3. Une réduction de 50 % de la consommation d'aliments médicamenteux aux antibiotiques en 2017.

Pour atteindre ces objectifs stratégiques, 7 objectifs opérationnels ont été définis. Deux¹ d'entre eux déterminent le contexte de cet avis au sein de la « Vision 2020 » d'AMCRA :

- **« Benchmarking des éleveurs et des vétérinaires :** sur la base des systèmes de collecte des données spécifiques aux espèces, des valeurs limites seront définies pour l'usage des antibiotiques par exploitation et par vétérinaire. Sur cette base, un programme d'accompagnement sera développé pour inciter éleveurs et vétérinaires, là où cela s'avère nécessaire, à réduire l'usage des antibiotiques.
- **Un plan pour chaque exploitation :** parallèlement à l'introduction de la collecte des données, un plan sanitaire et un plan d'approche seront définis pour chaque exploitation sous guidance vétérinaire. On essaiera de la sorte de parvenir à une consommation d'antibiotiques optimale et d'éviter un usage superflu. »

B. CONVENTION ENTRE LES AUTORITÉS FÉDÉRALES ET TOUS LES SECTEURS PARTENAIRES

En juin 2016, une convention relative à la réduction de la consommation d'antibiotiques dans le secteur animal a été signée entre les autorités fédérales et tous les partenaires concernés du secteur. Elle comporte une série d'accords concrets qui doivent participer à la réalisation des objectifs stratégiques de la Vision 2020 AMCRA.

¹ Les citations sont issues du texte « Vision 2020 » d'AMCRA.

La convention rappelle que les outils de feed-back et de benchmarking des éleveurs et des docteurs en médecine vétérinaire doivent être développés en utilisant les données de Sanitel-Med, éventuellement complétées par des données issues de systèmes tiers. À partir des données de Sanitel-Med et sur avis de l'unité d'analyse scientifique, les autorités fixent, en concertation avec les parties concernées, des valeurs limite et des valeurs d'alerte par secteur et par catégorie animale. Le dépassement des valeurs d'alerte doit être suivi d'actions correctives qui sont imposées par les cahiers des charges, via autorégulation. Le développement et la publication d'un plan sanitaire générique de l'exploitation et d'un plan d'approche peuvent y contribuer.

En accord avec les représentants des associations de vétérinaires (VTs) et avec le soutien de l'unité d'analyse scientifique d'AMCRA, des valeurs de benchmarking doivent également être déterminées pour les VTs. Les autorités organisent le suivi des VTs et imposent des actions correctives en cas de dépassement des valeurs d'alerte.

La convention prévoit un mode de calcul pour le feed-back aux intéressés des informations relatives à l'usage des antibiotiques. L'indice BD_{100} indique le nombre de jours de traitement par période de 100 jours ou, autrement dit, le pourcentage de jours de traitement, qui doit être utilisé par tous les secteurs animaux.

$$BD_{100} = \frac{\text{quantité d'antibiotiques}}{DDDA \times \text{population @risk} \times \text{période @risk}} \times LA - \text{factor} \times 100$$

- DDDA : Defined Daily Dose Animal
- population @risk : nombre de kg animaux qui peuvent être traités
- période @risk : nombre de jours de traitement
- LA-factor : correction pour effet de longue durée

La valeur BD_{100} moyenne est calculée par élevage et, si d'application, par catégorie animale pour une période de, par exemple un an, sur la base de toutes les notifications qui ont été encodées durant l'année pour cette catégorie animale et cet élevage.

Pour le feed-back spécifique aux VTs, la convention prévoit un indice BD_{100} -VET, qui indique « le nombre de jours sur 100 durant lesquels un animal d'un troupeau est traité aux antibiotiques par le VT (de guidance) ». La méthode de calcul du BD_{100} -VET est expliquée dans l'Avis « Benchmarking et suivi de l'usage des antibiotiques chez les animaux – Partie 2 : Vétérinaires ».

6. OBJECTIFS

L'usage d'antibiotiques chez les animaux producteurs de denrées alimentaires relève d'une part de la responsabilité de l'éleveur, en tant qu'utilisateur, et d'autre part de celle du vétérinaire, en tant que prescripteur et/ou fournisseur d'antibiotiques. L'éleveur et le vétérinaire sont également tous les deux responsables de la surveillance de la santé des animaux.

Cet avis « Benchmarking et suivi de l'usage d'antibiotiques chez les animaux – Partie 1 : Éleveurs » veut définir la méthode utilisée pour déterminer les valeurs limite servant au benchmarking des éleveurs et suggérer des lignes directrices pour effectuer le suivi des différents types d'usage d'antibiotiques.

L'avis souhaite apporter une réponse aux questions concrètes formulées ci-dessous :

- Qu'est-ce qu'un gros consommateur d'antibiotiques ?
- Comment suivre et soutenir un gros consommateur pour qu'il parvienne à rentrer dans la catégorie des faibles consommateurs ?

À côté des aspects quantitatifs de l'utilisation d'antibiotiques, cet avis se penche également sur ses aspects qualitatifs et leur suivi.

Les méthodes décrites dans cet avis sont applicables à tous les secteurs et catégories d'animaux producteurs de denrées alimentaires. Elles ont en effet été conçues de telle manière qu'elles puissent s'adapter aux spécificités de l'utilisation d'antibiotiques chez les différentes espèces animales.

7. REMARQUES PRÉLIMINAIRES IMPORTANTES

La loi oblige tous les éleveurs belges de porcs, de bovins et de volaille de conclure un contrat avec un vétérinaire, dénommé « vétérinaire d'exploitation », afin de mettre en place une surveillance épidémiologique des troupeaux. Ce vétérinaire d'exploitation peut également effectuer la guidance de l'exploitation si une convention a été conclue à cet effet avec l'éleveur. Le groupe de travail pense à ce sujet que c'est une relation individuelle entre l'éleveur et le vétérinaire qui semble la plus efficace sur le plan de l'utilisation d'antibiotiques.

Dans le cadre de l'objectif d'AMCRA « À chaque exploitation son plan », il est important que chaque élevage dispose d'un plan sanitaire de l'exploitation structurel et spécifique. Le groupe de travail juge important que ce soit un seul vétérinaire, celui qui a été désigné vétérinaire d'exploitation, qui prenne avec l'éleveur la responsabilité d'élaborer ce plan sanitaire, en raison du rôle qui lui est attribué par la loi concernant la surveillance épidémiologique et la guidance de l'exploitation.

Enfin, le groupe de travail souhaite souligner que l'utilisation responsable d'antibiotiques dans une exploitation est du ressort à la fois de l'éleveur et du vétérinaire. D'où l'importance que toutes les mesures adoptées dans le cadre du benchmarking et du suivi des éleveurs et des vétérinaires soient prises en concertation entre ces deux acteurs.

8. BENCHMARKING ET SUIVI DE L'USAGE D'ANTIBIOTIQUES CHEZ LES ÉLEVEURS

A. BENCHMARKING DES ÉLEVEURS

I. LE BD_{100}

Il existe différentes méthodes pour calculer l'utilisation d'antibiotiques dans une exploitation. En Belgique, les autorités fédérales et les secteurs partenaires ont opté pour la valeur BD_{100} qui exprime le nombre de jours de traitement sur 100 jours, soit le pourcentage de jours de traitement. Cette méthode correspond à celles utilisées aux Pays-Bas et au Danemark ainsi qu'en médecine humaine. Le BD_{100} offre plusieurs avantages, dont celui de permettre une communication claire et de pouvoir être employé pour toutes les espèces animales, indépendamment du cycle de production.

Chaque utilisateur peut être positionné quant à sa consommation d'antibiotiques par rapport à celle des autres utilisateurs, en déterminant sur quel percentile se situe le BD_{100} moyen de chaque catégorie animale de son élevage.

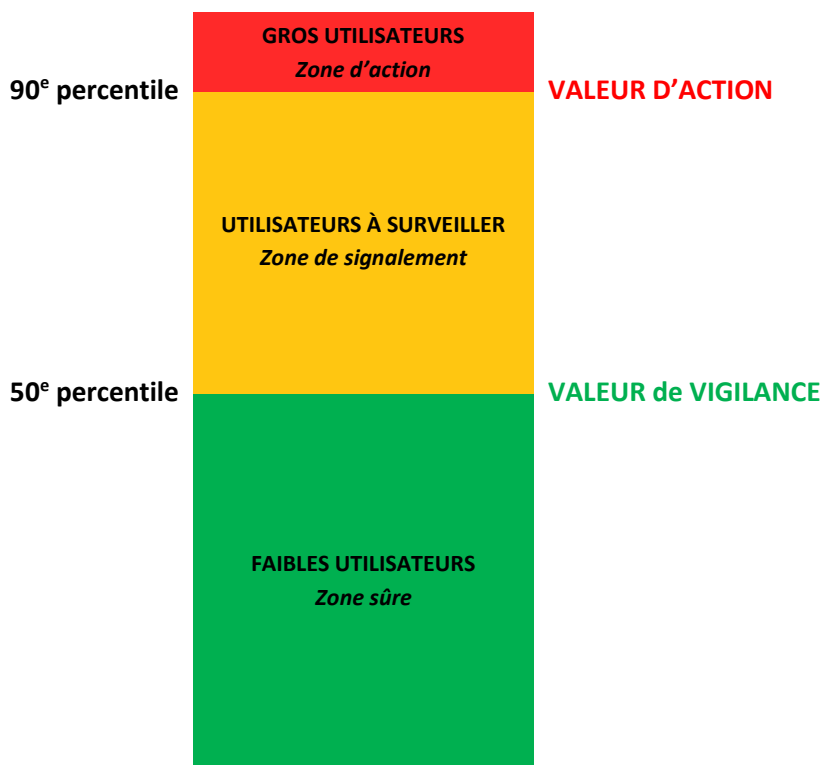
II. LES VALEURS LIMITE

Le groupe de travail préconise le classement des utilisateurs par la comparaison du BD_{100} moyen de chaque catégorie animale de leur élevage avec deux valeurs limite qui sont fixées pour chaque catégorie animale : la valeur BD_{100} de vigilance et la valeur BD_{100} d'action. Ces valeurs limite définissent trois catégories d'utilisateurs (Graphique 1 et 2) :

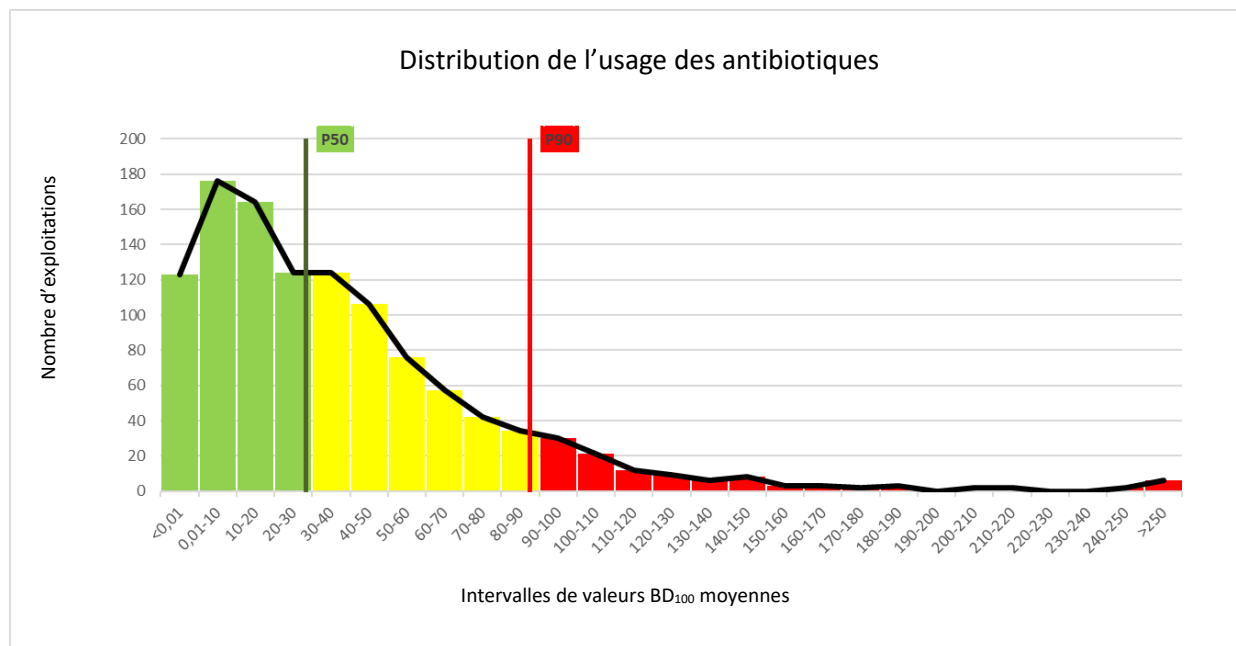
- **Le faible utilisateur** : si le BD_{100} moyen d'une exploitation pour une catégorie animale particulière est **inférieur au BD_{100} correspondant à la valeur de vigilance**, cet éleveur est considéré comme un **faible utilisateur** pour cette catégorie animale. Les faibles consommateurs se situent dans la *zone sûre* et ne doivent pas prendre de mesures particulières pour continuer à réduire l'utilisation des antibiotiques pour cette catégorie animale de leur élevage. Ils doivent veiller à maintenir leur consommation à un niveau faible.
- **L'utilisateur à surveiller** : si le BD_{100} moyen d'une exploitation pour une catégorie animale particulière se situe entre le **BD_{100} correspondant à la valeur de vigilance** et celui correspondant à la **valeur d'action**, cet éleveur est considéré comme un **utilisateur à surveiller** pour cette catégorie animale. Les utilisateurs à surveiller se situent en *zone de signalement*. L'utilisation des antibiotiques dans ces élevages nécessite une attention particulière. Ces exploitations doivent s'efforcer de la réduire pour la catégorie animale concernée.
- **Le gros utilisateur** : si le BD_{100} moyen d'une exploitation pour une catégorie animale particulière est **supérieur au BD_{100} correspondant à la valeur d'action**, cet élevage est considéré comme un **gros utilisateur** pour cette catégorie animale. Les gros utilisateurs se situent dans la *zone d'action*. Ils doivent mettre en place des mesures pour diminuer le plus rapidement possible leur consommation des antibiotiques pour cette catégorie animale.

Les valeurs BD_{100} de vigilance et d'action sont basées pour chaque espèce et catégorie animales sur la distribution des valeurs limite BD_{100} de cette catégorie animale spécifique. Le groupe de travail préconise de baser la valeur **BD_{100} de vigilance** pour toutes les espèces et catégories animales sur le **50^e percentile** (la médiane) et la **valeur BD_{100} d'action** sur le **90^e percentile**. Cela signifie que 40 % des éleveurs doivent toujours

s'efforcer de diminuer l'utilisation des antibiotiques de leur exploitation. 10 % d'entre eux doivent entreprendre toutes les actions envisageables pour diminuer le plus vite possible la consommation des antibiotiques dans leur exploitation.



Graphique 1. Catégories d'utilisateurs et valeurs limite de l'utilisation d'antibiotiques dans l'exploitation.



Graphique 2. Exemple de la distribution de fréquence de l'utilisation d'antibiotiques, avec indication des valeurs limite et des catégories d'utilisateurs comme présenté dans le graphique 1.

Le groupe de travail conseille d'adapter régulièrement, dans une première phase, les valeurs BD_{100} de vigilance et d'action par espèce et catégorie animales (par exemple lors de chaque rapportage périodique), mais au moins une fois par an, en fonction respectivement des 50^e et 90^e percentiles de la distribution des valeurs moyennes du BD_{100} d'actualité au moment de l'ajustement. Cela garantit une évolution dynamique des valeurs limite, qui définiront toujours un groupe de 40 % d'utilisateurs à surveiller et de 10 % de gros utilisateurs. Il en résultera une rapide diminution de l'utilisation globale d'antibiotiques. Afin de pouvoir effectivement surveiller la réduction de l'usage d'antibiotiques, le groupe de travail recommande de limiter aux baisses, en première instance, l'ajustement des valeurs limite et de ne pas les changer en cas de hausse. Dans une deuxième phase, il conseille de passer à des valeurs limite statiques, fixées en concertation avec les acteurs concernés. Ces valeurs statiques doivent être déterminées de telle sorte qu'elles ne compromettent pas la santé et le bien-être des animaux. C'est pourquoi le groupe de travail préconise une concertation régulière spécifique à chaque secteur pour assurer le suivi des évolutions et la détermination des valeurs limite de l'utilisation d'antibiotiques par secteur.

Le groupe de travail estime que les valeurs de BD_{100} de vigilance et d'action ne peuvent être fixées qu'après minimum 1 an d'enregistrement des données dans Sanitel-Med ou d'autres systèmes de collecte de données. De plus, il convient que le choix de la méthode de détermination des valeurs limite de BD_{100} soit bien expliqué pour que la raison d'être de ces valeurs ne soient pas mal considérée.

III. ANALYSE QUALITATIVE DE L'UTILISATION DES ANTIBIOTIQUES

Outre l'analyse quantitative, l'utilisation des antibiotiques doit être également évaluée d'un point de vue qualitatif. Il faut en effet savoir quels types des antibiotiques (classes et codes couleur d'AMCRA) sont utilisés dans chaque exploitation et pouvoir effectuer une comparaison de leur consommation avec celle des autres exploitations. Le groupe de travail cherche à ce que les antibiotiques soient utilisés autant possible conformément aux recommandations du vade-mecum d'AMCRA.

B. SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES ÉLEVEURS

I. ENCOURAGER LA RÉDUCTION DE L'USAGE D'ANTIBIOTIQUES

Le groupe de travail recommande aux autorités et aux secteurs partenaires de soutenir les mesures menant à une réduction de l'usage d'antibiotiques. Les éleveurs, ainsi que leur vétérinaire, doivent être incités à appliquer ces mesures, sans bien entendu mettre en danger la santé ou le bien-être des animaux.

II. PLAN SANITAIRE DE L'EXPLOITATION ET PLAN D'APPROCHE

« Un plan pour chaque exploitation » est un des objectifs opérationnels de la « Vision 2020 » d'AMCRA. Plusieurs types de plans existent : le plan sanitaire de l'exploitation, le plan d'approche (dans le sens de protocole de traitement) et le plan d'action. Le groupe de travail préconise de n'en utiliser à l'avenir que deux, chacun pourvu d'un objectif et d'un contenu particuliers : le « plan sanitaire de l'exploitation » et le « plan d'approche », ce dernier remplaçant le plan d'action. Le plan d'approche propose des actions concrètes à entreprendre pour remédier aux faiblesses qui ont conduit ou peuvent conduire à une (trop) grande utilisation d'antibiotiques dans l'élevage.

Le plan sanitaire est un instrument destiné à identifier les points forts et les points faibles de la gestion de l'exploitation relatifs à la santé animale pour optimiser l'état général de santé des animaux. Ce plan peut être très complet mais il peut aussi ne reprendre que les éléments qu'il faut améliorer le plus rapidement possible ou qui peuvent être très évidemment améliorés. Il est essentiel que les objectifs soient clairement énoncés, qu'une trace physique de ce plan soit présente dans l'exploitation (par exemple qu'il soit imprimé) et qu'il soit évalué et ajusté régulièrement, avec éventuellement de nouveaux objectifs. Le plan sanitaire peut également renforcer la relation entre l'éleveur et son vétérinaire. Il est de toute façon toujours établi par le vétérinaire d'exploitation en concertation avec l'éleveur.

Les éventuels aspects qui peuvent être améliorés relèvent du domaine de la gestion, de l'hébergement, de la biosécurité, l'hygiène, la vaccination, l'alimentation... Le vétérinaire d'exploitation est la personne la plus indiquée pour identifier les points à améliorer et proposer des solutions. L'intensification du diagnostic ainsi que l'établissement d'une anamnèse dans l'exploitation et d'un programme de prévention et de traitement par diagnostic font partie de son arsenal. Dans ce sens, le plan sanitaire constitue aussi un « plan d'approche », tel que décrit dans l'avis d'AMCRA « Facteurs d'influence de l'usage d'antibiotiques chez les animaux de rente en Belgique » (approuvé par le conseil d'administration en février 2016) qui le présente comme une méthode pour réagir à l'émergence de maladies dans un élevage, « par le biais de laquelle l'éleveur sera accompagné pour le suivi et le traitement des maladies après leur diagnostic par le vétérinaire d'exploitation (et de guidance) ». Le groupe de travail propose cependant de nommer cette méthode le « protocole de traitement ».

DGZ et ARSIA ont établi un prototype de plan sanitaire, en collaboration avec l'UGent et avec le financement du Fonds sanitaire. Les deux prototypes seront encore affinés avec les secteurs partenaires pour aboutir à un modèle commun utilisable dans l'ensemble du pays. Le groupe de travail préconise l'adaptation de ce plan si possible à toutes les exploitations, pour arriver à une standardisation maximale, indépendante du niveau d'utilisation des antibiotiques.

Le plan d'approche au niveau de l'élevage est un document rédigé spécialement pour aider une exploitation identifiée comme un utilisateur à surveiller ou un gros utilisateur à parvenir à une réduction de sa consommation d'antibiotiques. Un PdA décrit les pratiques et les causes à l'origine de l'usage élevé

d'antibiotiques et indique les mesures à prendre par l'éleveur et/ou le vétérinaire pour les éliminer. Comme signalé ci-dessus, le groupe de travail préconise d'obliger les gros utilisateurs et les utilisateurs à surveiller à prendre des mesures spécifiques (voir plus bas) pour faire descendre leur consommation d'antibiotiques sous la valeur d'action ou la valeur de vigilance selon le cas. L'avis d'AMCRA « Plan d'approche spécifique à l'élevage pour la diminution de l'usage d'antibiotiques », approuvé par son conseil d'administration en juin 2018, qui comprend un modèle de PdA libre d'utilisation, peut servir de référence.

III. AUTORÉGULATION

Le groupe de travail recommande de prévoir des mesures d'autorégulation, aussi bien pour les gros utilisateurs que pour ceux à surveiller, pour qu'ils parviennent à faire baisser leur consommation d'antibiotiques. Les actions doivent être cumulatives et les dépassements ultérieurs des valeurs limite doivent donner lieu à des mesures de plus en plus lourdes.

Les mesures peuvent être introduites en fonction de l'espèce animale et de la fréquence de rapportage de chaque secteur, mais le groupe de travail conseille de manière générale les mesures suivantes :

Pour remédier aux utilisations à surveiller :

1. Lors des deux premiers dépassements de la valeur de vigilance, l'éleveur est encouragé à prendre des initiatives en concertation avec son vétérinaire d'exploitation pour réduire sa consommation d'antibiotiques.
2. Lors du troisième dépassement consécutif de la valeur de vigilance, l'éleveur sera obligé d'établir avec le vétérinaire un plan d'approche. Le modèle proposé dans l'avis d'AMCRA peut être utilisé à cet effet.

Pour remédier aux grosses utilisations, le groupe de travail préconise de manière générale les mesures suivantes :

1. Lors du premier dépassement de la valeur d'action, l'éleveur sera obligé d'établir avec le vétérinaire un plan d'approche. Le modèle proposé dans l'avis d'AMCRA peut être utilisé à cet effet.
2. Lors d'un deuxième dépassement, l'exploitation et les mesures qu'elle a prises pour faire un usage rationnel des antibiotiques doivent être examinées par un acteur extérieur. Cet acteur impliquera l'exploitant et son vétérinaire dans l'audit, afin d'ajuster le plan d'approche à la lumière des constatations faites.
3. En cas d'un troisième dépassement consécutif, un dernier signal fort devra être lancé.